



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE - COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 28 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 22

Etaient présents (19) :BOURLIATAUD Isabelle, CHANGION Daniel, COUEGNAS David, DAUDE Dominique, DEBLOIS Marie-Noëlle, DIDIERRE Jean-Gérard, FORESTIER Joël, FOUR Franck, JEANDILLOU Corinne, LAFARGE Monique, LAUBARY Dominique, LEGOUFFE Yves, MATINAUD Gilles, RAIGNE Philippe, LAVAUD Henri, SERRUT Valérie, WAMPACH Joe, DECUYPER Micheline, LAFARGE Didier.

Pouvoirs (3) : RIVET Françoise à FOUR Franck, MONZAUGE Christian à BOURLIATAUD Isabelle, SAUTOUR Jean-Claude à RAIGNE Philippe.

Absents excusés (3) : RIVET Françoise, MONZAUGE Christian, SAUTOUR Jean-Claude.

Absents (3): BLANQUET Géraldine, BROUSSE Didier, LEYGNAC Roland,

Secrétaires de séance : Monique LAFARGE et Dominique DAUDE

Délibération n° 2023- 79 : Retrait de la commune de Saint-Just-le-Martel au CIMD (Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse).

La communauté de commune Briance Combadé a été informée du retrait de la commune de Saint Just le Martel du Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse (CIMD 87).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la communauté de communes Briance Combadé est adhérente au CIMD 87 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 opposition :M. Joe WAMPACH)

-DE VOTER CONTRE, le retrait de la commune de Saint-Just-Le-Martel au CIMD.

**Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf-la-Forêt, le 11 décembre 2023**

Le Président

Yves LE GOUFFE

Accusé de réception en préfecture
087-248719838-20231211-2023-79-DE
Date de réception préfecture : 02/01/2024